NANTES UNIVERSITE	Référence GALAXIE : 17

Numéro dans le SI local :	1313
Référence GESUP :	1313
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	05-Sciences économiques
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Evaluation des politiques publiques
Job profile :	Public policies evaluation
Research fields EURAXESS :	Economics
Implantation du poste :	0442953W - NANTES UNIVERSITE
Localisation :	Nantes
Code postal de la localisation :	44300
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	1, QUAI DE TOURVILLE 44035 - NANTES CEDEX 01
Contact administratif : **N° de téléphone :** **N° de Fax :** **Email :**	NELLY THOMAS COORDINATRICE CONCOURS ET RECRUTEMENTS 02 40 99 83 62 02 40 99 83 52 02 40 99 83 52 drh.concours@univ-nantes.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2022
Mots-clés :	économie des institutions ; politiques publiques ; organisations ;
Profil enseignement : **Composante ou UFR :** **Référence UFR :**	IAE NANTES
Profil recherche : **Laboratoire 1 :**	EA4272 (200815509C) - LABORATOIRE D'ECONOMIE ET DE MANAGEMENT NANTES ATLANTIQUE
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

UNIVERSITE DE NANTES

FICHE DE POSTE
POUR PUBLICATION

Composante : IAE - Economie & Management

Laboratoire de recherche (nom et identifiant) : LEMNA

N° Section CNU ou discipline 2nd degré : 05 corps : Maître de conférences n° de poste : 1313

Date de nomination : **1er septembre 2022**

Demande de publication :

☒ MCF: Art. 26 I 1° ☐ PR: Art. 46 1° ☐ PRAG/PRCE PUPH/MCUPH ☐

Pour les MCF et PR, si demande de publication au titre d'un concours particulier, préciser lequel :

MCF : Art. 26.I 2° ☐ Art. 33 ☐ PR : Art. 46.2° ☐ Art. 51 ☐

Art. 26.I 3° ☐ Art. 46.3° ☐

Art. 26.I 4° ☐ Art. 46.4° ☐

Intitulé cours du profil en français : Evaluation des Politiques Publiques

Intitulé cours du profil en anglais : Public Policy Evaluation

Profil enseignement :

Le maître de conférences recruté assurera des enseignements variés dans le domaine de l'économie, aux niveaux licence et master, dans les différentes formations de l'IAE Nantes-Economie & Management. Il/elle devra également prendre part à l'encadrement des travaux individuels (mémoires de licence 3 et de master, et doctorats à terme).

Les cours au niveau Licence pourront concerner l'économétrie et la macroéconomie. Au niveau Master, le/la maître de conférences pourra assurer des enseignements en évaluation des politiques publiques, en analyse microéconométrique sur données individuelles et en économie de la santé.

Afin d'intervenir dans le parcours international et d'accroître l'offre de cours en anglais au niveau Master, une capacité à enseigner en anglais est indispensable.

Il est également attendu que cet enseignant-chercheur contribue au fonctionnement de l'Institut en prenant part aux responsabilités collectives (responsabilité de formation notamment).

Profil recherche :

L'enseignant-chercheur recruté fera partie du LEMNA (Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes-Atlantique) qui s'articule autour de quatre axes de recherche et réunit des chercheurs en Sciences économiques et en Sciences de gestion. Le LEMNA est également engagé au sein de la fédération TEPP (Théorie et Evaluation des Politiques Publiques).

Le candidat devra montrer son expertise dans le domaine de l'évaluation de politiques publiques et son potentiel en termes de recherche, de publications et de rayonnement scientifique.

Les travaux de recherche de l'enseignant-chercheur recruté devront s'inscrire dans les axes de recherche « Transformations du travail » ou « Défis environnementaux, mer et énergie ». Ses travaux devront porter sur l'économie du travail, l'économie de la santé ou bien l'économie de l'environnement. Il est également attendu que le/la maître de conférences participe à l'activité de recherche d'un ou plusieurs axes (réunions de recherche, insertion dans des projets de recherche en cours, participation aux contrats, pilotage de projets de recherche, organisation et animation de séminaires, etc.). Il/elle pourra éventuellement s'insérer dans le projet NExT sur l'axe santé du futur.

Personnes à contacter :

	Enseignement	Recherche
Nom	Olivier DARNÉ	Benoit Sévi
Téléphone	+33(0)240141705	+33(0)240141796
Adresse électronique	olivier.darne@univ-nantes.fr	benoit.sevi@univ-nantes.fr

Signature du directeur de laboratoire :

Benoit SEVI
Directeur du LEMNA (EA 4272)

Signature du directeur de composante :

Dominique BARBELIVIEN
Directrice de l'IAE NANTES
Economie & Management

Informations concernant la constitution du dossier de candidature - recrutement des maîtres de conférences des Universités

Textes règlementaires à consulter par le/la candidat(e):
Arrêté du 23 juillet 2019 modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités
Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

Le dossier de candidature, dématérialisé, est à déposer sur dans l'application Galaxie, espace candidat, **avant le 31/03/2022, 16h00, heure de Paris. Au-delà de ce délai, tout dossier incomplet ou ne respectant pas le format imposé sera déclaré irrecevable.**

Les services de la direction des ressources humaines procèdent à la recevabilité des candidatures et le candidat reçoit un courriel confirmant l'enregistrement de son dossier. Il appartient au candidat de consulter régulièrement l'état d'avancement de son dossier sur GALAXIE.

IMPORTANT
Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour télécharger les éléments du dossier de candidature pour que, en cas de dossier incomplet, les pièces manquantes puissent être réclamées aux candidats et transmises avant la fin de la période de candidature

Dispositions communes :

Le dossier de candidature doit être composé des pièces mentionnées à l'article 5 de l'arrêté du 23 juillet 2019, en version numérique, classées si possible dans l'ordre indiqué et **à l'exclusion de toute autre pièce** (les lettres de recommandation ne sont donc pas admises).

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français, le/la candidat(e) doit en attester la conformité sur l'honneur .

1) Candidatures au titre du concours

Pour les postes de MCF publiés au titre de l'article 26.I.1° :

1° Le formulaire de candidature saisi en ligne dans GALAXIE
2° Une pièce d'identité avec photographie ;
3° Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 susvisé *(doctorat ou diplôme équivalent)* ;
4° Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, en précisant ceux que le(la) candidat(e)i à l'intention de présenter lors de l'audition (traduction en français facultative)
5° Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisation mentionnés dans la présentation analytique et qu'il/elle a l'intention de présenter à l'audition
6° Le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant (si présentation de cette pièce : traduction en français obligatoire)

Pour les postes de MCF publiés au titre de l'article 26.I.2° :

1° Le formulaire de candidature saisi en ligne dans GALAXIE
2° Une pièce d'identité avec photographie ;
3° Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 susvisé *(doctorat ou diplôme équivalent)* ;
4° Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées au 2° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 19841 et précisant les conditions d'ancienneté requise ;
5° Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, en précisant ceux que le(la) candidat(e)i à l'intention de présenter lors de l'audition (traduction en français facultative)
6° Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisation mentionnés dans la présentation analytique et qu'il/elle a l'intention de présenter à l'audition
7° Le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant (si présentation de cette pièce : traduction en français obligatoire)

2) Candidatures au titre de la mutation

Cf. liste des pièces demandées pour une candidature au titre du concours, hors pièce demandée en 3° (copie du diplôme).

Pièce complémentaire à fournir :
- Une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans dans l'établissement à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 33 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie.

Rapprochement de conjoint :
Les maîtres de conférences séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 doivent fournir en complément :
- s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, une preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code des impôts et, le cas échéant, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse ;
- s'ils sont concubins, une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.
Ces dossiers seront soumis au conseil académique restreint.

Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi :
Les maîtres de conférences en situation de handicap et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir en complément :
- un document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L323-3 du code du travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.
Ces dossiers seront soumis au conseil académique restreint.

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français, le/la candidat(e) doit en attester la conformité sur l'honneur .

3) Candidatures au titre du détachement

Cf. liste des pièces demandées pour une candidature au titre du concours.

Pièces complémentaires à fournir :
- Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;
- Les candidats mentionnés au 7° de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir une copie de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'état ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi que, le cas échéant, une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu.

Rapprochement de conjoint :
Pièces complémentaires à fournir identiques à celles demandées pour une mutation au titre d'un rapprochement de conjoint (voir plus haut). *Dossiers soumis au conseil académique restreint.*

Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi :
Pièces complémentaires à fournir identiques à celles demandées pour une mutation au titre d'une situation de handicap (voir plus haut). *Dossiers soumis au conseil académique restreint.*

4) Candidatures au titre du recrutement étranger

Art.22 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 : cette procédure concerne les candidats enseignants chercheurs exerçant ou ayant exercé cette fonction depuis moins de 18 mois dans un établissement d'enseignement supérieur appartenant à un état autre que la France et non-inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences. Ces dossiers seront soumis au conseil académique restreint.

Cf. liste des pièces demandées pour une candidature au titre du concours.

Pièces complémentaires à fournir :
- Les diplômes universitaires, qualifications et titres équivalent
- Tous documents permettant d'établir le contenu, le niveau et la durée des fonctions exercées dans leur établissement d'origine délivrés et authentifiés par les autorités compétentes dans le pays d'origine.